Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 089-218903458-20260605-CM_2026_072-DE

Département de l'Yonne
Arrondissement d'Auxerre

_____

VILLE DE SAINT-FLORENTIN

_____

N° 2026_072

Membres en exercice : 27

Conseillers présents à la séance : 24 + 2 pouvoirs

Date de publication : 08/06/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 5 JUIN 2026

Le **5 juin 2026** à 19h00, le Conseil Municipal de SAINT-FLORENTIN s'est réuni en Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Yves DELOT, Maire, pour la tenue d'un conseil municipal organisé à la suite de la convocation qui lui a été faite le 28 mai 2026 dans les formes et délais prévus au Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Yves DELOT, Daniel MAILLARD, Michelle DAM, El Kabir CHARTI, Christine ROY, Eddy BERTHIER, Roselyne ETIENNE, Frédéric CEBRUNSKA, Anne-Marie GRUET, Françoise GAU, Chantal SEUVRE, Johannès DAM, Mireille DELOT, Philippe TIRARD, Yvon BELLEMANIERE, Sophie GRUNY, Alain MOUTURAT, Gorette CEBRUNSKA, Bouchaïb CHIDMI, Christian GIBIER, Christophe LECOMPTE, Emilie GROETZINGER, Rodin TAMBURINI
ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : Béatrice WILLEMS ayant donné pouvoir à Philippe TIRARD, Mathieu BAUDRILLARD ayant donné pouvoir à Gorette CEBRUNSKA
ÉTAIT ABSENTE : Laure GUERCI

Mme ETIENNE et M. BERTHIER ont été désignés secrétaires de séance en application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Objet : désignation des élus siégeant à la Commission du suivi du site de l'ISDND de Duchy

Visa :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le décret n° 2012-89 du 7 février 2012 relatif aux commissions de suivi de site,

Vu l'arrêté préfectoral n°PREF-SAPPIE-BE-2023-80 du 28 février 2023 modifiant l'arrêté n°PREF-SAPPIE-BE-2021-0048 du 19 mars 2021 modifié portant renouvellement de la commission de suivi de site concernant l'installation de stockage de déchets non dangereux de Saint-Florentin,

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 089-218903458-20260605-CM_2026_072-DE

Exposé des motifs :

CONSIDÉRANT la fin du mandat 2020-2026 des membres de la commission de suivi (CSS) de site relative à l'installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) exploitée par la société COVED à Saint Florentin,

CONSIDÉRANT que la commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour siéger et représenter la commune de Saint Florentin au sein de la CSS,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés,

- DÉSIGNE :

- Madame Roselyne ETIENNE, déléguée titulaire de la commune auprès de la CSS
- Monsieur Christophe LECOMPTE, délégué suppléant de la commune auprès de la CSS.

Fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,

A SAINT-FLORENTIN, le 8/6/2026
Le Maire, Yves DELOT,